

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 001-685/15/CC

■ Présentation du rapport annuel technique et financier 2013 du Déléataire de la Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multi-filière des déchets ménagers et assimilés.

DTD 15/12554/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application des dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 7 juillet 2000, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » depuis le 31 décembre 2000.

Afin de répondre aux normes et obligations relatives au traitement des déchets, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est orientée vers un projet comportant la réalisation d'un ensemble de traitement des déchets avec valorisation biologique et énergétique.

Par délibération du 20 décembre 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le principe de la Délégation de Service Public comme mode de gestion de la future unité de valorisation énergétique des déchets.

La Délégation de Service Public a été attribuée, par délibérations successives du 13 mai 2005 et du 19 février 2009, à un groupement d'entreprises composé des sociétés Urbaser Sa et Valorga International.

Ce groupement a créé, conformément à ce qui était prévu par le contrat de délégation, une société dédiée à l'exploitation du site, la société Evere SAS.

Cette société est aujourd'hui l'entreprise délégataire du service public de traitement et de valorisation des déchets de Marseille Provence Métropole. Elle assure à ce titre l'ensemble des opérations inhérentes au contrat de délégation établi pour la création et l'exploitation du centre de traitement multi-filière dédié.

Comme convenu à l'article 37.2.2 de la convention liant Marseille Provence Métropole à la Société Evere SAS, le délégataire doit remettre chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen du rapport technique et financier 2013 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce rapport a fait l'objet d'une analyse par les services communautaires dont une synthèse est jointe en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 portant autorisation pour la société Evere SAS d'exploitation d'un centre de traitement multi-filière de déchets ménagers avec valorisation énergétique, sur le territoire de la commune de Fos-Sur-Mer ;
- Le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes administratives, techniques et financières du 4 juillet 2005 ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La note de synthèse annexée.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le service public de la collecte et du traitement des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif à son prix et sa qualité,
- Que ce rapport doit être présenté au Conseil de Communauté et mis à la disposition du public,
- Que le rapport annuel technique et financier du délégataire pour l'année 2013 a été remis par la société Evere SAS conformément à l'article 37.2.2 de la convention n°05/1130.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique

Est pris acte du rapport annuel technique et financier du délégataire pour l'année 2013, remis par la société Evere SAS relatif au contrat de DSP n°05/1130 portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multi-filière des déchets ménagers et assimilés.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée à la Propreté
Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**